



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°360/2020

OBJET : Désignation du
Représentant au RGSF

Membres : 18

Présents votant : 11

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt, et le 10 septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 14 aout 2020, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVÉQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,

PRESENTS non votants :

- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

22 SEP. 2020

**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

Affichée le :

Conformément à la délibération du 19 mai 2008, le Syndicat adhère au Réseau des Grands Sites de France. Il est actuellement membre actif du RGSF.

La présidente propose de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et de son suppléant.

Se présente en tant que titulaire Mme Passieux et Mme Goudal en tant que suppléante.

Il est demandé si d'autres délégués titulaires sont candidats.

Il est procédé au vote.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

DESIGNE Madame Marie Passieux représentante titulaire , et Madame Joëlle GOUDAL représentante suppléante au RGSF.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 10 septembre 2020

